



**ORDRE DES SAGES-FEMMES**

Conseil National

Paris, le 3 mai 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### JOURNEE INTERNATIONALE DE LA SAGE-FEMME

Le 5 mai est la journée internationale de la sage-femme, une manifestation instaurée par l'Organisation Mondiale de la Santé en 1992 afin de rappeler le rôle central de cette profession. En France, les compétences des sages-femmes évoluent régulièrement afin de répondre au mieux aux besoins en santé de la population.

Si elles sont les professionnelles médicales reconnues pour le suivi des grossesses et la réalisation des accouchements, elles sont également les interlocutrices des femmes pour leur suivi gynécologique et leur contraception. Elles peuvent également prescrire et pratiquer des IVG médicamenteuses depuis 2016, se positionnant ainsi auprès des femmes pour la défense de leurs droits.

La loi adoptée le 14 avril dernier visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification vient renforcer leur place comme acteur central de la prévention et du système de santé. Elle étend leur droit de prescription des arrêts de travail et va leur permettre dans les prochains mois de dépister et prendre en charge les IST des femmes et de leurs partenaires.

Si l'Ordre des sages-femmes se réjouit de l'adoption de ces mesures progressistes qui témoignent de la place incontournable de ces professionnelles, les sages-femmes françaises traversent pourtant une crise profonde : malgré une évolution régulière de leurs missions, leur rôle n'est pas pleinement reconnu.

Des mesures concrètes et urgentes sont aujourd'hui nécessaires : reconnaître le caractère médical de la profession pourtant défini dans le Code de la santé publique, répondre aux attentes de la profession en termes de rémunération et augmenter les effectifs dans les maternités.

Plus largement, les politiques de périnatalité et de santé des femmes doivent gagner en cohérence : elles sont aujourd'hui morcelées alors que les résultats de la France dans ce domaine sont insuffisants. La prise en compte des attentes des femmes et des familles mais aussi l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins doivent guider l'action publique.

Seules ces avancées permettront de répondre au malaise et à la colère de la profession mais également d'améliorer l'accès et la qualité des soins.

#### Contact Presse

Claire Akouka – tel. : 01 45 51 64 65 – mail : [claireakouka@ordre-sages-femmes.fr](mailto:claireakouka@ordre-sages-femmes.fr)